

Le licenciement économique des salariés du fabricant de ruban élastique [CHEYNET & FILS](#) / T : 04.77.35.60.43 (siège social à Saint-Just-Malmont/Haute-Loire), intervenu au printemps 2019 à la suite de la mise en liquidation judiciaire de leur entreprise, vient d'être annulé par le Conseil des prud'hommes du Puy-en-Velay. Le Conseil des prud'hommes, saisi par 72 des 187 derniers salariés de Cheynet & Fils estime que chacun de ces licenciements est « sans cause réelle et sérieuse ». « Le Conseil des prud'hommes octroie plus de 1,5 million d'euros d'indemnités aux 72 salariés ayant engagé une procédure parmi les 187 licenciés », a déclaré à l'AFP la Fédération Textile Habillement Cuir et Blanchisserie (THCB) de la CGT, qui les a accompagnés dans leur démarche.